

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de réalisation du changement d'un cadre de chambre Télécom sous chaussée, à l'intersection entre la rue de Tallagnat, la route de Clermont et la route de Veyre, par l'entreprise SMTC, rue sous le Tour 63800 LA ROCHE-NOIRE, du 14 novembre au 14 décembre 2022.**

## **Article 1**

La circulation sera alternée, par la mise en place de feux tricolores au droit du chantier, durant 1 à 2 jours dans cette période.

## **Article 2**

Le stationnement, le passage piéton seront interdits dans la partie concernée. Le trottoir sera neutralisé.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place.

## **Article 4**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 8 novembre 2022

L'Adjoint délégué



Patrick MARCHAT